

archevêque de Lyon, à la maison de la congrégation de la Mission dite de Saint-Lazare de Lyon, par un décret du 17 octobre 1704, confirmé par des lettres-patentes de sa Majesté, dans la même année.

En 1717, Messieurs de Murard et Roquemaud fondèrent à Mornant un petit séminaire, sous la direction de MM. de Saint-Lazare. Cette fondation fut confirmée par des lettres-patentes de Sa Majesté ; on y enseignait toutes les classes, depuis la sixième jusqu'à la philosophie ; on n'y admettait que cinquante pensionnaires, qui avaient chacun leur chambre.

M. Dautal fonda à Mornant, dans la maison de M. de Vincent, un collège en 1816 ; mais cet établissement, qui passa de ses mains en celles de M. Cadas, puis de M. Décrand, n'a duré que jusqu'en 1830.

Ces vastes bâtiments sont occupés aujourd'hui par les Sœurs dites de la Sainte-Famille, qui travaillent à la fabrication des étoffes de soie.

Avant 1787, la cure était sur la petite place de la Croix-Blanche, vis-à-vis la croix, avec un jardin attenant. Le presbytère actuel fut construit cette même année. Voici une note conservée dans les registres de l'état-civil de la commune.

« L'an mil sept cent quatre-vingt-sept, par nos soins et vi-  
 « gilance, en suite des formalités requises en pareil cas,  
 « à la satisfaction respective des habitants et curé, et par-  
 « devant M<sup>e</sup> Montellier, avocat au parlement, subdélégué  
 « de l'intendance résidant à Rive-de-Gier, il a été procédé  
 « icy sur les lieux à l'adjudication de la construction du  
 « presbytère de Mornant ; laquelle adjudication a resté aux  
 « nommés Condamin, Farley, et Montel, maçons, résidant  
 « audit lieu pour le prix et la somme de huit mille neuf cent  
 « soixante-dix livres. En foi de quoi, et pour en perpétuer la  
 « mémoire, j'ai signé durant ce temps. Peyzaret, cindic, et  
 « Duchamp de la Pavière, marguillier ; Auquier, curé de  
 « Mornant. »